



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES
TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR**

Communiqué

Suite au lancement, le 02 juillet 2019 à Lomé, du projet de création du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), par le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur, certains regroupements de la diaspora togolaise se livrent à des affirmations biaisées et erronées sur ce projet.

Dans le souci de rétablir la vérité, le Ministère tient à rappeler que :

- la mise en place du HCTE s'inscrit dans la vision du Gouvernement, celle d'œuvrer au renforcement de la politique du Gouvernement à l'endroit de la diaspora togolaise. Cette initiative vise l'amélioration de la communication et des relations entre le Gouvernement et la diaspora ;
- le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur sera un organe consultatif de statut associatif, non partisan, non discriminatoire et à but non lucratif. Il ne sera affilié à aucune obédience confessionnelle, philosophique ou politique. En outre, le projet du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur vise, entre autres, à rassembler tous les ressortissants togolais résidant à l'étranger sans distinction d'origine régionale, ethnique, religieuse, sociale, de sexe et de profession ou d'opinion ; à promouvoir partout la défense de leurs droits et intérêts ; à favoriser et à valoriser la contribution des Togolais de l'extérieur dans tous les aspects du développement économique, environnemental, social et culturel ; à assurer la participation active de la diaspora aux affaires publiques du Togo et à apporter les secours nécessaires aux Togolais de l'extérieur en situation difficile ;
- les membres de la Commission Electorale Indépendante du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (CEI-HCTE) ont été identifiés par appel à candidature daté du 08 juillet 2019 ;
- il n'est nullement question d'utiliser les données personnelles des Togolais de l'extérieur à des fins quelconques ; les procédures prévues dans le processus électoral du HCTE visent à s'assurer de la nationalité togolaise des électeurs et des candidats aux postes de Délégués Pays du HCTE.

Le Ministère tient également à préciser que la mise en place d'un Haut Conseil pour les Togolais de l'Extérieur est l'une des recommandations phares ayant sanctionné les grandes assises de la diaspora togolaise tenues en 2014 à Paris, Montréal et Lomé. Ce qui justifie que ce projet soit inscrit au rang des priorités du Gouvernement pour les Togolais de l'extérieur. De surcroît, le Ministère voudrait souligner que dans plusieurs pays ouest africains, le Haut Conseil de la diaspora servant d'interface entre le Gouvernement et la diaspora, est une institution dont la mise en place est souvent impulsée par les pouvoirs publics.

Au regard de ce qui précède, le Ministère encourage tous les Togolais(e)s de l'extérieur, animés de l'amour pour leur patrie, de se démarquer de toutes actions d'intoxication et de désinformation sur la mise en place du HCTE.

Afin d'œuvrer à la mise en place du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur, le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur reste ouvert à toutes contributions et suggestions et en appelle au patriotisme des Togolais(e)s de l'extérieur, pour participer activement au processus de l'élection des Délégués Pays du HCTE, enclenché depuis le 15 juillet 2019.



Fait à Lomé, le 17 juillet 2019.